

Le Corps européen de solidarité

2018-2020

Le Corps européen de solidarité est un programme qui vise à :

- ... réunir des jeunes qui souhaitent construire une **société plus inclusive** en venant en aide aux plus vulnérables
- ... donner aux jeunes la possibilité de répondre à des **défis sociétaux**
- ... améliorer les **compétences et l'employabilité des jeunes.**

Volontariat (action décentralisée)

Les projets de volontariat offrent à des jeunes l'occasion d'effectuer une mission de volontariat non rémunérée et de contribuer au travail quotidien d'organisations actives dans le domaine de la solidarité.

Les jeunes peuvent prendre part à des activités de volontariat à titre individuel ou par équipes de 10 à 40 volontaires. Les équipes de volontaires peuvent s'occuper, par exemple, de la restauration du patrimoine culturel, de la protection d'espèces menacées d'extinction ou de l'organisation d'activités éducatives dans des camps de réfugiés.

+ Qui peut déposer un projet de volontariat ?

Les organisations d'accueil et de soutien basées au Luxembourg et détenant un label de qualité ou une accréditation Erasmus+ ainsi qu'un agrément national. Les projets de volontariat individuels transnationaux reposent sur le partenariat d'au moins deux organisations de deux pays (pays participants ou pays partenaires). Pour des activités au niveau national et pour les équipes de volontariat, une organisation est suffisante.

+ Qui peut participer à un projet de volontariat ?

Les jeunes de 18 à 30 ans inscrits au Corps européen de solidarité.

Stages et emplois (action décentralisée)

Les projets stages et emplois du Corps européen de solidarité permettent à des jeunes de gagner une expérience professionnelle et d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles à travers leur engagement dans le domaine solidaire au sein d'un pays membre de l'Union européenne.

+ Qui peut déposer un projet stage et emploi ?

Tous types d'organisations ou entreprises actives dans un secteur solidaire et basées au Luxembourg. L'organisation qui dépose la demande doit détenir un label de qualité. Les projets stages et emplois sont mis en œuvre par au moins une organisation.

+ Qui peut participer à un projet stage et emploi ?

Les jeunes de 18 à 30 ans résidant dans un pays membre de l'UE et inscrits au Corps européen de solidarité.

Projets de solidarité (action décentralisée)

Les projets de solidarité permettent à des groupes de minimum 5 jeunes, inscrits au Corps européen de solidarité, d'organiser et de mettre en œuvre des projets de solidarité innovateurs dans leur pays et de s'engager au sein de leur communauté locale. Ces projets doivent porter sur des défis clés de la société et inclure une dimension européenne.

+ Qui peut déposer un projet de solidarité ?

Des groupes d'au moins cinq jeunes de 18 à 30 ans, résidant au Luxembourg et inscrits au Corps européen de solidarité.

Dates limites pour le dépôt des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

Projets de volontariat :	5 février 2020 / 30 avril 2020 / 1^{er} octobre 2020
Projets emplois et stages :	5 février 2020 / 30 avril 2020 / 1^{er} octobre 2020
Projets de solidarité :	5 février 2020 / 30 avril 2020 / 1^{er} octobre 2020